



---

**Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

**Réunion des 29-30 octobre 1997**

**GROUPE DE NEGOCIATION DE  
L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

**29-30 octobre 1997**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe de négociation adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/A(97)8].

**2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 18-19 septembre 1997**

Le Groupe adopte le compte rendu succinct [DAFFE/MAI/M(97)7]

**3. Contributions des délégations**

Le Président prend note d'une contribution écrite d'une Délégation, qui contient une proposition de suivi concernant un examen de l'AMI dans le domaine de l'environnement [DAFFE/MAI/RD(97)50]. Cette proposition est examinée dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif au travail et à l'environnement.

**4. Travail et environnement**

Le Président rend compte des résultats de la réunion du 27 octobre consacrée à un examen de l'AMI avec des représentants d'organisations non gouvernementales du secteur de l'environnement et de la défense des consommateurs. A l'occasion de cet échange de vues extrêmement fructueux, les délégations de certains pays Membres ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à étudier de façon plus approfondie certaines des propositions formulées dans la déclaration conjointe des ONG [DAFFE/MAI/RD(97)55]. Le Président juge impératif de poursuivre le dialogue qui a été entamé avec les ONG, et ce de différentes manières, en particulier une intensification des contacts au niveau national. Il fait savoir qu'il se propose d'étudier différents moyens informels, par exemple des réunions du Bureau avec les ONG et laisse ouverte la possibilité d'organiser une autre réunion entre les négociateurs et les ONG avant l'achèvement des travaux pour l'AMI.

A propos de l'examen de sa note [DAFFE/MAI(97)30], le Président constate qu'un consensus se dégage de plus en plus quant à la façon d'aborder dans l'AMI les questions qui ont trait à l'environnement et au travail, en s'appuyant sur l'approche triple (préambule, texte et association des Principes directeurs). Il propose un "ensemble" de travaux futurs comprenant des examens de l'AMI sous l'angle de l'environnement, qui serait effectué par certaines délégations, des études à entreprendre conjointement par le Secrétariat de l'OCDE et l'affinement de certains textes par le Groupe de rédaction N° 3. Le Groupe prend note des commentaires d'une Délégation [DAFFE/MAI/RD(97)52]. Après discussion, la proposition du Président, y compris le calendrier pour l'achèvement de ces travaux du rapport au Groupe de négociation, est adoptée [DAFFE/MAI/RD(97)51] (voir l'annexe 1).

**5. Obligations contradictoires**

Plusieurs délégations interviennent pour souligner l'importance qui s'attache à un règlement satisfaisant des questions relatives aux obligations contradictoires et aux boycotts secondaires d'investissements.

Le Président indique que d'importantes discussions sont en cours, mais qu'il est trop tôt pour tirer des conclusions. Le Groupe de négociation n'est donc pas à même d'examiner les résultats de ces travaux, mais espère pouvoir bientôt procéder à cet examen.

## **6. Progrès des consultations informelles**

Le coordinateur des consultations relatives aux concessions, M. Varkonyi, fait observer que les délégations se sont essentiellement attachées à la question de la mise au point, pour les concessions, d'une disposition spéciale en matière de transparence. Il informe le Groupe de négociation que la plupart des délégations ne considèrent pas qu'une telle disposition soit nécessaire, compte tenu des obligations résultant de l'article de l'AMI sur la transparence. Les délégations reconnaissent toutefois l'existence d'un lien avec la définition des monopoles, examinée par le Groupe chargé des thèmes spéciaux, et avec la définition de l'investissement. La question de la prise en compte des ressources naturelles dans l'AMI n'a pas été examinée.

Le Président du Groupe de négociation remercie M Varkonyi pour son compte rendu et l'invite à organiser une nouvelle série de discussions informelles en décembre, afin de traiter les points qui ont été soulevés en septembre dernier par la délégation norvégienne. Les résultats de ces consultations seront examinés lors des consultations informelles de décembre relatives aux thèmes spéciaux.

Des consultations informelles relatives à la discrimination de facto ont été coordonnées par M. Hotta, qui fait savoir que la majorité des délégations considèrent qu'il n'est pas possible, ni souhaitable, de vouloir définir la notion de discrimination de facto, même s'il s'agit manifestement d'une composante de l'obligation de traitement national. La discrimination de facto doit s'apprécier en fonction des caractéristiques de chaque cas d'espèce. De l'avis général, il serait également difficile, pour un investisseur, de prouver "l'intention" d'une mesure ; c'est pourquoi ce critère ne doit pas être retenu comme unique déterminant de la "discrimination de facto". Les éléments importants pour apprécier chaque situation sont l'intention et les effets d'une mesure. Selon M. Hotta, les délégations sont sans doute prêtes à examiner une proposition de note interprétative à ce sujet.

Le Président remercie M. Hotta et se félicite de la possibilité qui sera offerte au Groupe, lors de sa prochaine réunion, d'examiner une note interprétative concernant la discrimination de facto. Cette note pourra être incluse dans les Principes définis par le Président pour la formulation des réserves spécifiques des pays [DAFFE/MAI(97)29] dans un souci de clarification. Le Président rappelle toutefois aux délégations qu'en dernière analyse ce sont elles qui assument la responsabilité de leurs réserves.

Le Président note que des rapports sont en préparation en ce qui concerne les consultations informelles relatives à la propriété intellectuelle [DAFFE/MAI(97)32], les thèmes spéciaux [DAFFE/MAI/ST(97)13/REV1] et le règlement des différends [DAFFE/MAI/DS(97)9].

## **7. Exceptions, dérogations et réserves**

Le Président invite les délégations à procéder à un échange de vues au sujet des listes de réserves nationales et à répondre aux questions qui sont posées dans sa note [DAFFE/MAI(97)31].

On fait observer que certaines questions des délégations montrent que plusieurs points doivent être encore clarifiés, notamment pour ce qui est des services professionnels et des qualifications des prestataires de services professionnels, de l'obligation de résidence, des obligations de résultat et des liens entre l'AMI et d'autres accords conclus, par exemple, dans les transports aériens. Le Président estime que certains de ces problèmes doivent faire l'objet de discussions bilatérales, mais que d'autres, notamment dans le domaine des services professionnels, devraient être examinés dans le cadre de consultations informelles, afin d'essayer de

dégager des points de vue communs. Il invite M. Karl (Allemagne) à coordonner des consultations informelles consacrées aux services professionnels, à l'occasion des réunions de décembre.

En ce qui concerne les questions qu'il a posées dans sa note, le Président convient que des exceptions à l'AMI seront nécessaires, mais il se demande si l'on ne pourrait pas, d'une façon ou d'une autre, définir des disciplines pour les exceptions, de façon que celles-ci ne soient pas totalement illimitées. Il fait référence en particulier à une déclaration d'une délégation qui a formulé des propositions précises de disciplines qui, si elles étaient acceptées, pourraient être d'application générale aux mesures prises dans le cadre d'une organisation d'intégration économique régionale ainsi qu'à d'autres types d'exceptions aux disciplines de l'AMI. Il invite les délégations à réfléchir à cette déclaration et à procéder à de nouvelles consultations.

Le Président espère recevoir de tous les pays les listes révisées de réserves spécifiques, afin qu'elles puissent être examinées en décembre. Il considère, comme l'a fait observer une Délégation, que les différentes formes juridiques pour la formulation des réserves et pour les dérogations autorisées aux disciplines sont moins importantes que l'effet matériel qu'aura globalement l'AMI. Il invite les délégations à faire preuve de souplesse en ce qui concerne la forme précise des réserves ou exceptions.

### **Prochaines étapes/autres questions**

#### ***Réunions futures***

Le Groupe décide de proposer au BIAC et au TUAC une consultation spéciale d'une journée en janvier 1998.

Le Groupe approuve les projets d'ordre du jour des réunions des 1er-5 décembre et des 12-16 janvier [DAFFE/MAI/RD(97)53]. On trouvera ces ordres du jour à l'annexe 2.

## Annexe 1

### Conclusions sur les questions concernant le travail et l'environnement

#### A. Examen régulier relatif à l'environnement

1. Les délégations examineront/continueront d'examiner l'incidence de l'AMI du point de vue des possibilités d'adoption et de mise en oeuvre des réglementations et politiques en matière d'environnement. Les délégations sont invitées à communiquer les résultats de leurs constatations au Groupe de négociation, par écrit ou oralement.

2. Le Secrétariat :

a. fera un compte rendu des études consacrées aux liens entre l'investissement direct étranger et l'environnement, notamment en ce qui concerne l'incidence des normes environnementales sur les décisions d'investissement et en ce qui concerne le rôle des entreprises multinationales ;

b. examinera les liens entre l'AMI et les accords multilatéraux en vigueur et envisagés dans le secteur de l'environnement.

Ces travaux seront exécutés conjointement par la DAFFE, la Direction de l'environnement et la Direction juridique.

#### B. Texte

Le Groupe de rédaction N° 3 affinera le texte actuel ou mettra au point des options de texte -- sans préjudice de l'approche "triple" et sans essayer d'opérer des choix politiques -- notamment sur les points suivants :

1. Préambule.

2. "Non-abaissement des normes", y compris en ce qui concerne l'éventuelle nécessité d'un texte distinct pour les questions concernant le travail et pour les questions concernant l'environnement.

3. Une disposition prenant en compte l'article XX du GATT, le paragraphe 4 du projet d'article de l'AMI sur les obligations de résultat et l'article 1114(1) de l'ALENA.

#### C. Prochaines étapes

1. Les études visées sous A.2 seront mises à la disposition du Groupe de négociation à sa réunion de décembre.

2. Le Groupe de négociation examinera les résultats des travaux prévus sous A et B à ses réunions de janvier et se prononcera sur la nécessité de travaux plus approfondis. Il examinera en outre plus avant la question de savoir s'il convient d'encourager les parties à effectuer des études d'impact environnemental pour les projets sensibles sur le plan environnemental.

3. Les délégations sont invitées à procéder pour ces travaux à des consultations entre les experts de l'investissement et les experts de l'environnement.

## Annexe 2

### Projet d'ordre du jour des réunions de décembre 1997 et de janvier 1998

#### 1er-5 décembre 1997\*

1. Contributions des délégations
2. Progrès des travaux du Groupe de rédaction N° 3 et des consultations informelles
3. Questions concernant le travail et l'environnement
4. Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales
5. Exceptions, dérogations et réserves

Thème pour le déjeuner (3 décembre)      Relations avec les pays non membres  
Préparation de la réunion à haut niveau (février 1998)

- 1er décembre (après-midi)      Concessions
- 1er décembre (matinée) et 2 décembre      Thèmes spéciaux
- 1er-2 décembre      Consultations bilatérales
- 2-3 décembre      Propriété intellectuelle
- 4 décembre      Fiscalité
- 4 décembre      Groupe de rédaction N° 3
- 3 décembre      Services professionnels

#### 12-16 janvier 1998 \*

1. Contributions des délégations
2. Progrès des travaux du Groupe de rédaction N° 3 et des consultations informelles
3. Services financiers
4. Questions concernant le travail et l'environnement
5. Exceptions, dérogations et réserves
6. Obligations contradictoires
7. Règlement des différends
8. Préparation de la réunion à haut niveau (février 1998)

Thème pour le déjeuner (15 janvier)      Relations avec les pays non membres  
Préparation de la réunion à haut niveau (février 1998)

- Consultations bilatérales
- Groupe de rédaction N° 3
- Règlement des différends
- Services financiers
- Consultations avec les représentants des entreprises et des travailleurs

---

\*. Le Groupe de négociation se réunira en session plénière les 3 et 5 décembre.

## CALENDRIER PRELIMINAIRE DES REUNIONS

1998

12-16 janvier

16-20 février, y compris la réunion à haut niveau (17-18 février)

16-20 mars

14-17 avril

[Pour information : 27-28 avril : Réunion de l'OCDE au niveau des Ministres]